



MAIRIE DE CUVILLY

29 rue du Matz - 60490 CUVILLY
Département de L'Oise - Arrondissement de Compiègne
Tél : 03.44.85.08.03 mairie@cuvilly.fr

**PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES DESTRUCTIONS DES NIDS D'HYMENOPTERES
(ABEILLES, BOURDONS, GUEPES, FRELONS EUROPEENS, FRELONS ASIATIQUES)**

FORMULAIRE

Date de réception

Nom et prénom du demandeur :

Adresse du demandeur :

60490 CUVILLY

Téléphone : Portable :

E-mail :

Type de nid d'hyménoptères :

- Abeilles Guêpes Frelons asiatiques
 Bourdons Frelons européens

Localisation du nid d'hyménoptères :

Adresse :

Signature :

Dossier à déposer à :

Mairie de Cuvilly
29 rue du Matz 60490 CUVILLY
mairie@cuvilly.fr – 03 44 85 08 03



MAIRIE DE CUVILLY

29 rue du Matz - 60490 CUVILLY
Département de L'Oise - Arrondissement de Compiègne
Tél : 03.44.85.08.03 mairie@cuvilly.fr

Objet

Participation au coût de la destruction des nids d'hyménoptères sur le domaine privé, à la hauteur de 50% du coût de l'intervention.
Délibération n°2023-029 du 02 juin 2023.

Seuls les nids d'abeilles, de bourdons, de guêpes, de frelons européens et frelons asiatiques sont visés par la convention.

Bénéficiaires

Particuliers de la commune de CUVILLY.

Conditions

- La destruction du nid doit être réalisée par le prestataire agréé :
ALM Nuisibles 15 rue de la Maladrerie 60157 Elincourt Saint Marguerite
- La contamination du nid devra être effectuée avec un biocide agréé et se conformer aux conditions réglementaires en vigueur et aux indications du fabricant.
- L'abattage du nid sera effectué le lendemain avec récupération de la structure détruite et incinération.
Afin de limiter les risques d'empoisonnement secondaires, le décrochage du nid devra intervenir le plus rapidement possible après l'action de l'insecticide, au maximum dans les 72 heures.
- Concernant les nids d'abeilles, la société ALM Nuisibles travaillera en collaboration avec un apiculteur afin de procéder au déplacement du nid
- Plusieurs demandes peuvent être faites par un même particulier.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé et non informatisé par le Maire de la commune de CUVILLY sis à CUVILLY (60490), 29 rue du Matz dans le cadre de la convention ALM NUISIBLES pour la prise en charge par la commune des destructions des nids d'hyménoptères.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Mairie de CUVILLY (Service administratif) et ALM NUISIBLES.

Les données sont conservées jusqu'à la prise en charge financière.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : mairie@cuvilly.fr – 03 44 85 08 03 – 29 rue du Matz 60490 CUVILLY.

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.